



Commune de Bora Bora
POPORA TO TATOU OIRE

Extrait de délibération
N°2025.00171 du 18 juillet 2025

Approuvant l'octroi d'une subvention à l'association Amicale Vaitehi

Le 18 juillet 2025, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gaston TONG SANG, Maire,

Présent(e)(s) : M. Gaston TONG SANG (Maire), M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Luis TAUAROA (9ème adjoint), Mme Mareva TETAHIOTUPA née PEUE (8ème adjointe), M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Pai AIHO (5ème adjoint), Mme Peggy VAHIMARAE née TEIHOTAATA (4ème adjointe), M. Tafirai TEHIHIPO (3ème adjoint), Mme Nélia MAIARII née TCHE (2ème adjointe), M. Willy TEMARII (1er adjoint), Mme Fifi DANY née REUPENA, Mme Gwendolina LING THIEM née DUGAN, Mme Miriama TETOFOA née TUHIRO, M. Raimanutea TINORUA, Mme Vaite VANE, Mariana ATIU née TANOVA, M. Kidjohn TIORI, Nina MAURIN née VAHIMARAE, Mme Marie-France TIHOPU, Mme Imelda DROLLET née PEU, M. Philippe TAUAROA, M. Yves TAI YU SING, M. Taiiau TERAAITEPO

Procurateur(s) : M. Mahuru MARAKAI donne pouvoir à Pai AIHO (5ème adjoint), M. Teta PENEHATA donne pouvoir à Mme Mere REUPENA NÉE TAMA (6ème adjointe), Mme Marie France HAOATAI née PITO donne pouvoir à M. Victor ROOMATAAROA (Maire délégué de Faanui), M. Temarii TUMARAE donne pouvoir à M. Warren TEAHURAI (7ème adjoint), M. Taiiau MATAHAU donne pouvoir à M. Gaston TONG SANG (Maire), Mme Stacy BONET donne pouvoir à M. Taiiau TERAAITEPO, Mme Graziella POULIN née TAUAROA donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA, M. Tinirau ROIHAU donne pouvoir à Mme Fifi DANY née REUPENA, M. Tinorua TETUANUITEFARERII donne pouvoir à M. Philippe TAUAROA

Absent(e)(s) excuse(e)(s) :

Absent(e)(s) :

M. Raimanutea TINORUA a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 juillet 2025

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que :

Afin de garantir l'octroi de subventions aux associations de Bora Bora, en vertu de l'article L 1111-1 du CGCT, il est proposé à l'assemblée délibérante de les étudier avec parcimonie. Ainsi, il est proposé ici d'approuver l'octroi d'une subvention de 600 000 Fcfp à l'association Amicale Vaitehi afin de soutenir leurs projets associatifs.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- VU** la loi organique N° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** la loi N° 2007-1719 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- VU** la loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie Française institué par l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 et modifié par la loi n°2007-1720 et la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Dans sa séance du 18/07/2025 ;

ADOpte

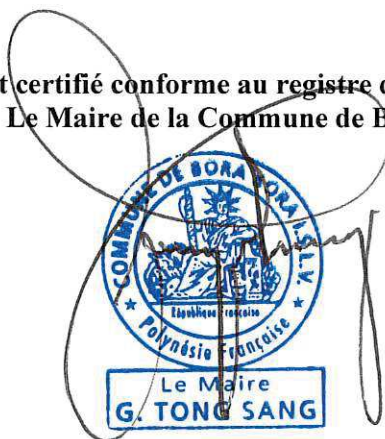
Article 1 : L'octroi d'une subvention de 600 000 Fcfp à l'association Amicale Vaitehi est approuvé pour l'exercice 2025.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 18 juillet 2025,
Ont signé l'ensemble des 24 membres présents à la séance.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire de la Commune de Bora Bora



RÉSULTATS DU VOTE :

VOTANTS : 33

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCURATION : 9

Acte rendu exécutoire après publication le :

18/07/2025

et envoi en subdivision administrative des Iles Sous le Vent le :

.....
Le Maire

